

ANNEXE 6 PLAN DE RENOUVELLEMENT

Sur la durée du contrat, un renouvellement de certains équipements a été estimé en année 5 en € courant selon le détail ci-dessous.

| | Parc | Montant €HT |
|---------------------------------------|-------------|-----------------|
| Installation électrique et divers | Ph. Auguste | 23 814 € |
| Reprise de gravillonnage | Bully | 14 072 € |
| Reprise de gravillonnage | Loubet | 24 896 € |
| Capteurs | Multiparcs | 12 989 € |
| Estimation des renouvellements | | 75 770 € |

Le renouvellement des équipements interviendra sur le matériel le nécessitant. Les équipements (sur parcs et voirie) seront remis en bon état de fonctionnement à l'issue du contrat.

Le plan de renouvellement ci-dessus pourra, si besoin, être adapté pour tenir compte de la réalité des performances constatées et du vieillissement des installations et matériaux.

Un plan de renouvellement ajusté sera présenté chaque année, dans le cadre du compte rendu annuel à la Ville de Vernon avec l'ensemble des justifications (anticipation, décalage, maintien à date, travaux effectués...).

A ce titre, les immobilisations renouvelables sont portées à l'actif et sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée de vie de l'immobilisation et la durée résiduelle du contrat de concession. Ils ne font pas l'objet de provisions comptables.

Les renouvellements sont amortis intégralement sur la durée du contrat, quelle qu'elle soit.